

GROUPE MAJORITAIRE : SAINT-PAUL DE VARCES, PASSIONNÉMENT !

David RICHARD, Cécile CURTET, Cyrille FATTORI, Joël BRAISAZ, Mylène SIBILLE, Valérie CAZAUX, Gilles TETIN, Clotilde ORIOL, Guillaume SPIRHZANZL, Lucile GARNIER, John RUBIO, Marianne FOUILLE, Jean-François SAÏDI, Raymond CONTARD

VILLAREY – un verdict attendu !

Le marathon judiciaire engagé depuis plusieurs années par l'opposition sur le projet du Villarey, qui a été élaboré selon les règles d'urbanisme qu'elle-même avait adoptées en 2014, s'apprête à prendre fin. Un premier jugement du Tribunal Administratif a été rendu le 15 avril 2021. Une bataille judiciaire qui fait pschitt et ridiculise la propagande sur les supposées graves irrégularités du dossier. En effet, sur la quinzaine de moyens soulevés dans le mémoire de requête de l'opposition, tous les éléments, sauf deux d'entre

eux, ont été rejetés par le tribunal. Le tribunal a prononcé un sursis à statuer avec un délai de 3 mois, le temps de régulariser ces deux points. Le premier concerne la nécessité d'obtenir une autorisation environnementale, qui doit être inscrite dans le dossier de demande du permis d'aménager. Le tribunal précise que « la commune n'avait pas été informée de l'obligation pesant sur le demandeur, concernant la déclaration au titre de la loi sur l'eau », que « cette absence de déclaration [...] est, par elle-même, sans

incidence sur la légalité de la décision de permis d'aménager », et que ce point est « susceptible de régularisation notamment par la délivrance d'un permis de construire modificatif ». Le second concerne la nécessité d'adopter en conseil municipal la convention de cession des voies et espaces communs à la commune, délibération qui a été prise lors du conseil municipal du mois de mai. Une procédure judiciaire qui aura coûté 20 405 € en frais d'avocats à la commune. Tout ça pour ça...

GROUPE MINORITAIRE : SAINT-PAUL DE VARCES, AVEC VOUS PRÉPARONS DEMAIN !

François DIAZ, Elisabeth CARLIER, Laurent PICHON, Laurence GRATTAROLY

Trompe l'œil - cherchez les erreurs

Le budget 2021 a été voté, dans une litanie de chiffres sans projets et de projets sans chiffres, avec un nouvel emprunt pour pallier l'impossibilité de financer certains travaux, d'hypothétiques subventions dont on ne sait si leurs dossiers ont été déposés auprès des financeurs, et aucune réponse sur le paiement de l'arriéré de 5 ans (50000€) de cotisation obligatoire au Parc Naturel du Vercors !

En abandonnant le projet d'extension du multi-accueil, l'équipe Richard a choisi de gaspiller 35000€ d'études déjà réalisées, et s'oriente désormais vers le projet que nous avons porté en

2020 : la création d'un nouveau bâtiment pour le multi-accueil !

La transparence reste un vœu pieu ! Conseils municipaux toujours sans public, alors que des solutions existent pour favoriser la participation des habitants ; informations transmises plusieurs semaines après avoir été demandées, voire pas du tout...

Projet du Villarey : du nouveau ! Le Tribunal Administratif a reconnu des illégalités dans les permis, dont l'absence de signature d'une convention de rétrocession à la commune qui engendrera des coûts très importants : entretien de 9300m² de terrain



(30% de la surface totale), 500m de voiries, 16 places de parking, 800m de fossés et un bassin de rétention d'eau. Le conseil municipal devra se prononcer sur cette convention. Les nouveaux élus de la majorité auront-ils le courage de remettre en cause un projet surdimensionné et non obligatoire pour la commune ? Sont-ils prêts à donner la parole aux habitants en organisant une consultation sur ce projet ?

GROUPE MINORITAIRE : VIVRE À ST PAUL DE VARCES

Denis BONZY

Champollion : un Musée dans notre Canton

(toutes les informations actualisées sur : <https://www.avecdenisbonzy.com/> et sur <https://www.facebook.com/infosSPV>)

28 ans ! Lorsqu'en juin 1993, je tiens comme Conseiller Général du Canton de Vif une conférence de presse avec Gérard Cardin, nous n'imaginons pas que ce lancement officiel du projet de Musée Champollion donnerait lieu à une ouverture définitive en mai... 2021. 28 ans plus tard. En réalité, la véritable séquence temps est plus longue parce qu'il faut remonter à la délibération de déclaration d'intention prise par la Commune de Vif le 5 juin 1989 à l'initiative de M. Daniel Biston, alors Maire de Vif. La négociation foncière a

été difficile avec la famille Chateamiinois, propriétaire des lieux. Ce musée Champollion, c'est une opération de près de 7 M€. Sa récente qualification de « musée de France » par le ministère de la Culture est une garantie de qualité. Tout dernièrement, des peintures pouvant remonter au 18^{ème} siècle ont été découvertes sous des papiers peints au 1^{er} étage de la maison. Et l'acquisition récente d'œuvres notamment d'huiles sur toile est une valeur ajoutée incontestable. Sans le contrat de pays de Vif, ce projet n'aurait jamais eu de

telles racines consensuelles solides qui ont permis sa naissance puis son succès. Il reste à définir un mode de fonctionnement qui fasse de ce musée de proximité un lieu de vie pour tous les habitants de notre secteur. Sur le blog <https://www.avecdenisbonzy.com/>, nous retracerons toutes les étapes essentielles de ce beau projet devenu une réalité.